

*La révision de la loi sur la protection des données renforce la position des personnes concernées en prévoyant une plus grande transparence dans le traitement des données personnelles. Elle revoit le régime des flux transfrontières de données avec l'abandon de l'obligation de déclarer les transferts de fichiers à l'étranger. Elle adapte l'annonce des fichiers pour tenir compte des obligations de transparence. Elle innove en introduisant, sous forme de norme incitative, le recours à la certification des systèmes de traitement des données et encourage les maîtres des fichiers à mettre en place des conseillers à la protection des données.*

*Ainsi les fonctions de Maître des fichiers et de Conseiller à la protection des données doivent être judicieusement définies dans les entreprises, afin de garantir le respect des obligations légales.*

*Cette formation s'adresse aux CIO, CSO, DRH, maîtres des fichiers, conseillers à la protection des données, administrateurs de système d'information, mais également aux gestionnaires d'entreprises sensibles aux obligations et risques juridiques induits par le traitement de données personnelles.*

#### OBJECTIFS :

- Appréhender la révision de la loi sur la protection des données
- Définir les fonctions du maître des fichiers et du conseiller à la protection des données
- Responsabiliser et « conscienciser » les personnes confrontées à un projet de traitement de données
- Découvrir des scénarios pratiques et définir les outils du maître des fichiers

#### DUREE : 8h00

#### NIVEAU : tout public

Le séminaire est animé par **Nicolas Rosenthal**, expert juridique qui dispose d'une vaste expérience tant de la conformité de systèmes d'information que de la Gouvernance d'entreprise.

**E-DROIT** est un Cabinet juridique de conseils dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et la conformité réglementaire des systèmes d'information. Nous vous accompagnons dans les défis posés par l'environnement réglementaire grâce à l'analyse liée aux lois émergentes, à l'usage des technologies et à l'impact sur votre entreprise.

#### PROGRAMME :

##### 8H15 Définition du cadre légal du traitement de données

- Les notions de sphères privées & données personnelles
- La protection de la personnalité selon le code des obligations
- La soustraction de données personnelles selon le code pénal

##### La révision de la loi sur la protection des données (LPD)

- Les principes généraux du traitement des données personnelles
- La collecte et la communication des données conformément au droit
- Les mesures organisationnelles et techniques : recommandations du PFPDT
- La déclaration de fichiers

##### Le maître des fichiers et sa responsabilité

##### Le conseiller à la protection des données : une nouvelle fonction

##### La nouvelle ordonnance de certification de la protection des données (OCPD)

- Les exigences de certification de la protection des données : 10 objectifs, constitués de 18 contrôles, conformément à la norme ISO 27002
- L'analyse du risque de traitement conformément à la norme ISO 27005

##### Cas pratique : La communication de données à des tiers ou à l'étranger

- Les différents types de devoirs de diligence du maître d'un fichier en cas de communication de données à l'étranger
- les principes de protection des données qui doivent être respectés en vertu du devoir général de diligence
- Détermination du niveau de protection adéquat dans le pays destinataire
- Les contrats qui peuvent servir de motif justificatif pour la communication de données
- Les conditions et les caractéristiques du consentement à la communication de données à l'étranger
- Les règles de protection des données en vigueur dans les groupes de sociétés
- Les modalités d'information du PFPDT lors de la communication de données
- L'examen effectué par le PFPDT lors de la communication de données à l'étranger
- Les conséquences d'une violation du devoir de diligence

##### 12H15 Pause

**14H00 Mise en place d'une Charte de protection des données et d'une Charte de contrôle du respect des politiques de sécurité au sein de votre organisation****Cas pratique**

Les participants étudieront, avec l'aide du formateur, l'état des lieux du traitement de données personnelles au sein d'une organisation et élaboreront une Charte de protection des données incluant la problématique de la surveillance des emails et/ou Internet en cas de suspicion d'usage abusif à des fins privées.

Les participants étudieront également des exemples de clauses contractuelles pour le transfert de données à caractère personnel vers des tiers ou lors de transferts à l'étranger.

**Etude de cas pratiques : obligations et limites**

- Où se situe la limite entre courrier professionnel et courrier privé (email ou postal) ?
- Les collaborateurs du service informatique peuvent-ils accéder aux emails de l'entreprise ?
- Combien de temps l'employeur peut-il et/ou doit-il conserver le courrier électronique (et les logs) de ses employés ? La problématique des secteurs régulés (Banques, Cir. 96/6 CFB, SWX, SOX...)
- Un employeur a-t-il le droit de consulter les supports de données privées d'un employé qu'il soupçonne d'avoir commis une infraction ?
- L'utilisation d'instruments de maintenance ou de dépannage à distance par l'employeur est-elle autorisée ?
- Dans quels cas l'employeur a-t-il le droit d'écouter ou d'enregistrer les conversations téléphoniques de ses employés ?
- Dans quels cas la vidéosurveillance est-elle permise au sein d'une entreprise ?
- Quelles sont les recommandations et obligations lors de l'utilisation de données biométriques ou RFID dans l'entreprise ?
- Qui est responsable si l'employé d'une entreprise transmet des données à des tiers non autorisés ou contrevient à la loi sur la protection des données ?
- Comment une entreprise peut-elle se libérer des dispositions pénales de la LPD?

**18H00 Clôture du séminaire par la remise d'une attestation de formation**

**Informations sur l'organisation, le contenu du séminaire et sa facturation**  
**Email : [secretariat@e-droit.ch](mailto:secretariat@e-droit.ch)**